



Déclaration de revenus passés

Par **majo0054**, le **10/03/2014** à **11:23**

« Bonjour,

Je réside en France depuis une dizaine d'années et je voudrais faire la demande de nationalité française. Étant actuellement chercheur scientifique (j'avais un titre de séjour étudiant jusqu'en 2012), je suis salarié depuis deux ans. Auparavant, j'avais effectué des stages entre 2009 et 2011 (de 5, 3 et 6 mois). Je pensais naïvement que seuls les salariés devaient déclarer leurs revenus. C'est ainsi que je n'ai réalisé cette déclaration pour la première fois que sur les revenus de 2012. J'ai rassemblé les documents (bulletins de paie pour les stages depuis 2009, bulletin de paie pour mon travail actuel) et je compte aller au centre des impôts.

Pensez-vous que je pourrai avoir un avis d'imposition ou de non-imposition pour les trois dernières années sachant que je suis de bonne foi? Je risque des soucis ?

Sur le bordereau P237, est-ce que je risque une inscription du genre "elle n'a pas fait de déclaration pour les années précédentes?" »